



Le Saint-Siège

VISITE À L'AMBASSADE D'ITALIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE

RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS DIPLOMATIQUES

DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI

Salon de l'Ambassade

Samedi 13 décembre 2008

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Monsieur le sous-secrétaire à la présidence du Conseil,

Monsieur l'ambassadeur près le Saint-Siège,

*Mesdames et messieurs les représentants du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège,
illustres Autorités,*

Mesdames et messieurs!

Je suis véritablement heureux de pouvoir répondre aujourd'hui à l'aimable invitation qui m'a été adressée à visiter ce bâtiment historique, siège de l'Ambassade d'Italie près le Saint-Siège. Je vous salue tous cordialement, en commençant par Monsieur le ministre des affaires étrangères, que je remercie pour les paroles respectueuses qu'il vient de m'adresser. Je salue les autres ministres, les Autorités présentes et de façon particulière Monsieur l'ambassadeur Antonio Zanardi Landi. Je vous remercie de tout cœur de votre accueil courtois, accompagné par un agréable interlude musical.

Comme il a déjà été rappelé, cet édifice historique a reçu la visite de trois de mes prédécesseurs: les serviteurs de Dieu Pie XII, le 2 juin 1951, Paul VI, le 2 octobre 1964, et Jean-Paul II, le 2 mars 1986. Aujourd'hui, en cette circonstance solennelle et dans le même temps familiale, me reviennent à l'esprit également les récentes rencontres avec le président de la République: celle du 24 avril dernier, à l'occasion du concert qu'il m'a offert pour l'anniversaire du début solennel de mon service sur la Chaire de Pierre; et celle, le 4 octobre, au Quirinal, ainsi que celle de mercredi

dernier dans la Salle Paul VI au Vatican, à l'occasion du 60 anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, à laquelle vous avez, Monsieur le ministre des affaires étrangères, fait référence. Tandis que j'adresse une salutation reconnaissante et respectueuse au président de la République, j'ai plaisir à répéter ce que j'ai affirmé précisément au cours de ma visite au Quirinal, c'est-à-dire que "dans la ville de Rome cohabitent pacifiquement et collaborent de manière fructueuse l'Etat italien et le Siège apostolique".

L'attention particulière manifestée par les Souverains Pontifes à l'égard de ce siège diplomatique suffirait à montrer la reconnaissance du rôle important qu'a joué et que continue de jouer l'Ambassade d'Italie dans les relations intenses et particulières qui existent entre le Saint-Siège et la République italienne, ainsi que dans les relations de collaboration mutuelle entre l'Eglise et l'Etat en Italie. Nous aurons certainement l'occasion de souligner ce double ordre important de liens diplomatiques, sociaux et religieux au cours du mois de février de l'an prochain, lors du 80 anniversaire de la signature des Accords du Latran et du 25 anniversaire de l'Accord de révision du concordat. Il a déjà été fait référence à cet anniversaire pour souligner à juste titre la relation fructueuse qui existe entre l'Italie et le Saint-Siège. Il s'agit d'une entente plus que jamais importante et significative dans la situation mondiale actuelle, dans laquelle la persistance de conflits et de tensions entre peuples rend toujours plus nécessaire une collaboration entre tous ceux qui partagent les mêmes idéaux de justice, de solidarité et de paix. En outre, Monsieur le ministre des affaires étrangères, en reprenant ce que vous avez dit, je ne peux manquer d'évoquer avec des sentiments de profonde gratitude la collaboration quotidienne existant entre l'Ambassade d'Italie et ma Secrétairerie d'Etat, et à ce propos, je salue cordialement les chefs de mission qui, au cours de ces années, se sont succédé au Palais Borromée et qui ont bien voulu être présents avec nous aujourd'hui.

Cette brève visite me donne l'occasion de répéter la façon dont l'Eglise est tout à fait consciente que "la distinction entre ce qui est à César et ce qui est à Dieu (cf. *Mt 22, 21*), à savoir la distinction entre Etat et Eglise (...) appartient à la structure fondamentale du christianisme" (Enc. *Deus caritas est*, n. 28). Non seulement l'Eglise reconnaît et respecte cette distinction et cette autonomie, mais elle s'en réjouit, comme d'un grand progrès de l'humanité et d'une condition fondamentale pour sa liberté même et pour remplir sa mission universelle de salut entre tous les peuples. Dans le même temps, l'Eglise ressent comme son devoir, en suivant les préceptes de sa doctrine sociale, argumentée "à partir de ce qui est conforme à la nature de tout être humain" (*ibid.*), de réveiller dans la société les forces morales et spirituelles, en contribuant à ouvrir les volontés aux authentiques exigences du bien. C'est pourquoi, en rappelant la valeur que revêtent pour la vie non seulement privée mais également et surtout publique certains principes éthiques fondamentaux, l'Eglise contribue de fait à garantir et à promouvoir la dignité de la personne et le bien commun de la société, et dans ce sens se réalise la véritable coopération souhaitée entre Eglise et Etat.

Qu'il me soit à présent permis de mentionner avec gratitude également la précieuse contribution

que cette représentation diplomatique ainsi que les Autorités italiennes en général offrent avec générosité afin que le Saint-Siège puisse librement accomplir sa mission universelle et donc également entretenir des relations diplomatiques avec de nombreux pays du monde. A cet égard, je salue et je remercie le doyen et certains représentants du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, qui prennent part à notre rencontre. J'ai la certitude qu'ils partagent cette reconnaissance pour les services précieux que l'Italie rend à leur mission délicate et de haute valeur.

Mesdames et messieurs, il est véritablement significatif que la représentation diplomatique italienne près le Saint-Siège ait depuis 1929 son siège là où vécut dans sa jeunesse saint Charles Borromée, qui exerçait alors la charge de collaborateur du Pontife romain au sein de la Curie romaine, guidant ce que l'on appelle couramment la diplomatie du Saint-Siège. Ceux qui opèrent ici peuvent donc trouver dans ce saint un protecteur constant et dans le même temps un modèle auquel s'inspirer dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens. Je confie à son intercession tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui, et je forme pour chacun de sincères vœux de bien.

Tandis que s'approche la fête du Noël du Seigneur Jésus, ce vœu s'étend aux Autorités italiennes, en commençant par le président de la République, et tout le peuple bien-aimé de cette chère péninsule. Mes vœux de paix s'étendent ensuite également à tous les pays de la terre, qu'ils soient ou non officiellement représentés près le Saint-Siège. Il s'agit de vœux de lumière et d'authentique progrès humain, de prospérité et de concorde, autant de réalités auxquelles nous pouvons aspirer avec une espérance confiante, car il s'agit de dons que Jésus a apportés dans le monde en naissant à Bethléem. Que la Vierge Marie, que nous avons vénérée il y a quelques jours comme l'Immaculée Conception, obtienne pour l'Italie et le monde entier, ces dons, ainsi que tout autre véritable bien souhaité, de son Fils le prince de la paix, dont j'invoque de tout cœur les Bénédiction sur vous tous et sur les personnes qui vous sont chères.

© Copyright 2008 - Libreria Editrice Vaticana